

LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU CŒUR DE VOTRE STRATÉGIE D'EXPORTATION

Atelier du 16 septembre 2016 – Club CHARENTEXPORT

Laëtizia Canezza

CEI86 - Teleport 1 - 2 avenue de Galilée
BP 30153 - 86961 FUTUROSCOPE Cedex
Tél : 05 79 96 09 88
courriel : poitiers@ipsphere.fr

Introduction

- **Economie mondialisée**
- **Internet : outil d'opportunités mais aussi de risques :**
 - Réduction des coûts de communication
 - Visibilité plus grande
 - Contrefaçon
- **Volatilité des marchés, temps économique plus court**
- **Quelle place pour une marque, un brevet, le juridique ?**
 - Beaucoup d'a priori, de craintes :
 - Trop cher
 - Trop long
 - Trop compliqué
 - Inutile



Définition de la contrefaçon

► Violation d'un droit de propriété intellectuelle

- copie
- imitation
- piratage
- diffusion clandestine
- usage non autorisé
- détention, vente, importation
- ...

PAS DE DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

=

PAS D'ACTION EN CONTREFAÇON

Rappel : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Propriété industrielle

Propriété littéraire et artistique
(droit d'auteur)

MARQUES
(signes distinctifs)



BREVET
(créations technologiques)



DESSINS ET MODELES
(créations esthétiques)

Y sont associés :

- Les certificats d'obtention végétale
- Les appellations d'origine contrôlée
- Les topographies de semi-conducteurs
- Les noms de domaine
- Les dénominations sociales

La contrefaçon est ...

▶ partout : elle touche tous les domaines de la consommation

▶ mondialisée (fabrication, commercialisation...)

L'Asie est la première zone de provenance des contrefaçons (80%)

▶ une activité criminelle

Financement du grand banditisme, des réseaux mafieux,
terrorisme...

▶ une activité lucrative

1000 \$ investis = **20 000 \$** en trafic d'héroïne

43 000 \$ en contrefaçon de cigarettes

200 000 à 450 000 \$ en contrefaçon de médicaments



Les « SHAN ZHAI »



Shanzhai Ecosystem in Shenzhen

Is Shanzhai equals to

Shan Zhai

山寨

?
=

Low Cost

IP Infringement

COPY *Low Quality*

Avoid Copyright Fee

► Philosophie des fabricants de « SHAN ZHAI » - l'enjeu du prix :

Ils ne **visent pas à tromper les consommateurs** mais à proposer des **produits « très équivalents » à prix cassé** (50 euros pour un « Hiphone » ayant « quasiment » les mêmes fonctions...)



Se protéger à l'étranger



Marque nationale



Ou autre office étranger



Marque de l'Union européenne (28 pays)



Marque internationale (97 Pays membres)



La Propriété intellectuelle à l'export : trop cher ?

OUI	NON
<ul style="list-style-type: none">➤ Investissement financier avant un début de CA➤ Frais de procédures s'ajoutent aux frais de dépôt➤ Pays chers<ul style="list-style-type: none">◦ Brésil : dépôt monoclasse➔ 2000€/classe	<ul style="list-style-type: none">➤ Coûts de protection inférieurs aux frais judiciaires ou au manque à gagner à cause de concurrents indécents intervenant sur les mêmes marchés avec des copies➤ La PI peut être une source de revenus (licence avec les distributeurs, cession...)➤ Des financements externes sont mobilisables➤ Des pays aux coûts accessibles<ul style="list-style-type: none">◦ Chine : <1000€

Zoom ➔ étaler son budget PI

- Droit de priorité
- Achat de temps
- Outil d'estimation budgétaire <http://innov-group.com/> et <http://www.wipo.int/madrid/fr/fees/calculator.jsp>

La Propriété intellectuelle à l'export : trop long ?

OUI	NON
<ul style="list-style-type: none">➤ Délais de procédure incompressibles :<ul style="list-style-type: none">◦ 27 mois pour le brevet◦ 2 mois d'opposition➤ Pays aux procédures incertaines	<ul style="list-style-type: none">➤ Délais raccourcis<ul style="list-style-type: none">◦ 5 mois pour les marques en France, immédiat pour le modèle➤ Date de dépôt prise en compte pour le début de protection➤ Procédures et outils de recherche en ligne➤ Maîtriser les pratiques des offices

Zoom ➔ question de synchronisation : anticiper les marques, utiliser ce temps pour communiquer...

La Propriété intellectuelle à l'export : trop complexe ?

OUI	NON
<ul style="list-style-type: none">➤ Appréhension de notions peu évidentes (Marque, nom de domaine, brevet, dessin et modèle...)➤ Principe de territorialité incompatible avec l'économie mondialisée➤ Différences de législation<ul style="list-style-type: none">◦ Brevet◦ Droit d'auteur	<ul style="list-style-type: none">➤ Droit largement harmonisé depuis 1883 avec la Convention de Paris➤ Les différences de pratiques des offices peuvent être des atouts<ul style="list-style-type: none">◦ Exemple du brevet aux EU➤ Intervention des douanes facilitée➤ Procédures simplifiées, centralisées

Zoom → se servir des outils en ligne, spécialistes en propriété intellectuelle, des procédures harmonisées...

La Propriété intellectuelle à l'export : inutile ?

OUI	NON
<ul style="list-style-type: none">➤ Activité éphémère, innovation permanente➤ Défense impossible dans des pays corrompus➤ Cloisonnement	<ul style="list-style-type: none">➤ Recherche par les offices (CNNS) : bloque les concurrents sans intervention➤ Outils de communication auprès des investisseurs, partenaires, clients...➤ Rassure les partenaires de l'entreprise (distributeurs, investisseurs...)➤ Freine les concurrents➤ Ouvre la porte aux négociations➤ Sans DPI, pas d'action en contrefaçon

Zoom → la contrefaçon concerne toutes les entreprises

En synthèse :

- La PI peut apparaître comme une contrainte, mais elle constitue un levier de compétitivité pour les entreprises

- **Préalables :**
 - une bonne protection en France (libellé de marque, rédaction de brevet...) pour faciliter l'extension et limiter les frais de procédure

 - Connaître les spécificités des pays

 - Cibler ses marchés et ses concurrents

 - Prévoir la ligne budgétaire afférente dans sa levée de fonds



Surveiller les marchés

- ▶ Visiter les **salons en France et à l'étranger**
- ▶ Lire la **presse professionnelle française et internationale**
- ▶ Veiller sur **internet**
 - Base de données des offices (INPI, EUIPO, OMPI...), RCS, nom de domaine, réseaux sociaux...
- ▶ Exploiter les **contacts** avec les **clients**, les **fournisseurs**, les **revendeurs**, les **agents commerciaux**, les licenciés...
- ▶ Faire appel au service des **douanes**
- ▶ ...

En résumé : avoir une veille technologique et concurrentielle organisée et efficace



IP SPHERE

Conseils en Propriété Industrielle

Merci de votre attention

Laëtitia Canezza

05 79 96 09 88

laetitia.canezza@ipsphere.fr